



Questions fréquemment posées concernant les minéraux source de conflit

1. Qu'est-ce que les minéraux source de conflit ?

Les produits contenant les minéraux étain, tantale, tungstène ou or (les « 3TG ») susceptibles de provenir de mines en République démocratique du Congo (RDC) ou de l'un de ses cinq pays limitrophes (pays couverts) qui peuvent soutenir/financer directement ou indirectement des milices armées ou des rebelles dans la région (ci-après dénommés les « minéraux source de conflit »).

Parmi les pays couverts dans la région figurent : la République démocratique du Congo, la République du Congo, la République centrafricaine, le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie et l'Angola.

2. Pourquoi suscitent-ils des préoccupations ?

L'on pense que les fonds provenant de l'extraction de ces minéraux dans la région pourraient financer des groupes armés et ainsi alimenter la violence en Afrique. Les Règles américaines en matière de minéraux source de conflit visent à réduire l'éventuel financement de groupes armés impliqués dans le conflit régional et dans les violations des droits de l'homme dans la région de la RDC en imposant des obligations de déclaration concernant l'utilisation et l'origine des minéraux 3TG précisés.

3. Snap-on est-elle soumise à la Règle en matière de minéraux source de conflit ?

Oui. Les règles de l'Article 1502 de la Loi Dodd-Frank ordonnent aux sociétés inscrites à la SEC, telles que Snap-on, de déclarer chaque année si l'un quelconque de leurs produits contient des minéraux source de conflit provenant des pays couverts.

Snap-on doit déposer son dossier concernant les minéraux source de conflit avant le 29 mai 2020, concernant les achats réalisés au cours de l'année civile 2019.

4. La règle de la Loi Dodd-Franck en matière de minéraux source de conflit est-elle identique à d'autres normes existantes relatives aux minéraux source de conflit ?

Non, la règle de la Loi Dodd-Franck en matière de minéraux source de conflit est l'unique réglementation. Toutefois, la Règle américaine en matière de minéraux source de conflit suit le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de minéraux source de conflit.

5. Je suis une petite société et je ne dispose pas des ressources me permettant de m'y conformer. Dois-je tout de même m'y conformer ?

Oui, vous devez vous y conformer ; malheureusement, nous ne pouvons accorder aucune exception aux petites entreprises.

6. Ma société n'est pas tenue de déposer un rapport à la SEC. Dois-je tout de même m'y conformer ?

Oui. La plupart de nos fournisseurs ne sont pas des sociétés cotées en bourse (qu'elles soient nationales ou étrangères) et ne doivent pas nécessairement déposer un rapport à la SEC. En revanche, Snap-on est tenue de déposer un rapport à la SEC et a mis à jour sa terminologie contractuelle dans les Conditions de son Bon de Commande (BDC) afin d'y intégrer les exigences en matière de minéraux source de conflit. Les Conditions de notre BDC sont accessibles via le lien suivant :

<https://www.snapon.com/EN/Suppliers/Agreements>

7. Je suis un distributeur et non un fabricant ou un Fabricant d'Équipement d'Origine (FEO). Dois-je tout de même m'y conformer ?

Oui. Cette exigence s'applique à l'ensemble des fournisseurs de Snap-on, y compris ses distributeurs.

8. Les règles prévoient-elles une disposition au cas où un fournisseur ne communiquerait pas les informations demandées ?

Il est essentiel que le processus de l'Enquête Raisonnable sur le Pays d'Origine (ERPO) soit transparent. Chaque fournisseur (public, privé, distributeur ou non établi aux États-Unis) doit effectuer un suivi auprès de ses propres fournisseurs pour déterminer le pays d'origine de tout produit ou de toute matière première contenant les minéraux 3TG. Si un fournisseur n'est pas certain de l'origine ou de la quantité des minéraux couverts, il est essentiel d'en informer Snap-on dans le cadre du processus ERPO.

9. Qu'est-ce qui est obligatoire ?

Snap-on réalise, par l'intermédiaire de ses fournisseurs directs, une Enquête Raisonnable sur le Pays d'Origine (ERPO) pour déterminer l'origine de tout minéral source de conflit contenu dans l'un quelconque des produits de Snap-on. Il nous faut déterminer si tout minéral source de conflit a été utilisé dans la fabrication de produits et/ou de matières premières fourni(e)s à Snap-on tout au long de l'année civile 2019. Si des minéraux source de conflit ont été utilisés dans la fabrication desdits produits et/ou desdites matières premières, vous devez également indiquer, dans la mesure du possible, le pays d'origine desdits produits et/ou desdites matières premières.

L'enquête des fournisseurs dans le cadre de l'ERPO menée par Snap-on vise à identifier, tout au long de l'année civile 2019 : (i) les produits de fournisseurs qui sont exempts de tout minéral

source de conflit ; (ii) les produits de fournisseurs utilisant des minéraux source de conflit qui proviennent à 100 % de matières recyclées ou de déchets ; et (iii) les produits de fournisseurs utilisant des minéraux source de conflit provenant de pays couverts (le cas échéant).

10. Y a-t-il une quantité minimale de minéraux 3TG qui doit rester dans le produit afin d'être éligible à l'évaluation de la Loi Dodd-Franck ?

Les règles de la Loi Dodd-Franck ne prévoient aucun seuil de quantité minimale. Même la moindre trace de minéral/minéraux source de conflit doit être évaluée dans le cadre du processus ERPO, et éventuellement être signalée.

11. Si 100 % des minéraux source de conflit proviennent de matières recyclées ou de déchets, qu'exige Snap-on ?

Les matières recyclées et déchets sont exonérés de la règle Dodd-Franck. Cependant, dans le cadre du processus d'enquête « de bonne foi » visé à l'Article 1502, Snap-on exige de ses fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des efforts raisonnables afin de confirmer si un quelconque minéral/des minéraux source de conflit contenu(s) dans nos produits provient/proviennent à 100 % de matières recyclées ou de déchets.

12. Snap-on exige-t-elle de ses fournisseurs qu'ils mènent une évaluation des minéraux 3TG sur chaque produit, ou un fournisseur peut-il communiquer des informations sur une famille de produits ou à un niveau plus élevé ?

La règle couvre les produits qui contiennent des minéraux source de conflit nécessaires à la fonctionnalité ou à la production du produit fabriqué ou dont la fabrication fait l'objet d'un contrat (à l'exclusion des produits contenant des 3TG en cours de fabrication, tels que des dispositifs d'aide à la transformation, catalyseurs, réactifs, équipements de fabrication et outils). Par conséquent, il est nécessaire pour Snap-on que ses fournisseurs réalisent une évaluation des minéraux 3TG sur chaque produit.

- Vérifiez si les produits de votre société contiennent des minéraux source de conflit (3TG) et déterminez si vous avez vendu ou vendez lesdits produits à Snap-on.
- Identifiez ceux parmi vos fournisseurs qui livrent des composants associés aux produits susmentionnés qui contiennent des minéraux source de conflit.
- Examinez votre chaîne d'approvisionnement en amont afin de comprendre les origines des minéraux source de conflit contenus dans vos produits et, le cas échéant, procurez-vous auprès de vos fournisseurs les informations dont vous avez besoin pour répondre avec exactitude et entièrement à notre enquête des fournisseurs dans le cadre de l'ERPO.

13. Quel niveau est considéré comme un niveau de diligence raisonnable acceptable en termes de vérification ?

Snap-on a élaboré et documenté des procédures de diligence raisonnable susceptibles d'une vérification. Tous les fournisseurs directement soumis à la Règle américaine en matière de

minéraux source de conflit devront individuellement mettre en œuvre des efforts semblables en leur nom.

14. Si Snap-on a besoin de vérifier son processus ERPO ou d'autres aspects de son Programme en matière de minéraux source de conflit, la vérification peut-elle être réalisée par des auditeurs travaillant au sein de Snap-on ?

Non. Si une telle vérification s'avère nécessaire, un/plusieurs auditeur(s) externe(s) indépendant(s) sera/seront sélectionné(s) de la manière exigée par la Règle en matière de minéraux source de conflit.

15. **Qu'est-ce qu'un « Produit non lié aux conflits en RDC » ?**

Un « Produit non lié aux conflits en RDC » signifie que les minéraux 3TG contenus dans un produit n'ont ni directement, ni indirectement financé les groupes armés, ou profité aux groupes armés en RDC, en Angola, au Burundi, en République centrafricaine, en République du Congo, au Rwanda, au Soudan, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie.

L'expression « Produit non lié aux conflits en RDC » peut également être employée pour décrire les produits contenant des minéraux 3TG issus de matières recyclées ou de déchets.

16. **Qu'est-ce qu'un « Produit lié aux conflits » ?**

Un « Produit lié aux conflits » signifie que les minéraux 3TG contenus dans un produit provenaient de la RDC ou d'un pays limitrophe, ET ont financé des groupes armés ou ont profité à ceux-ci.